

Villars-le-Terroir, 28 mars 2012



**CONSEIL COMMUNAL
DE VILLARS-LE-TERROIR**

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 31 octobre 2011

Monsieur le président salue l'assemblée pour cette première séance de la législature 2011-2016 et dernière de l'année. En préambule, il procède à l'assermentation des conseillers absents le 21 juin et appelle Monsieur Jean-Josef Pittet.

Le président donne ensuite lecture du serment et Monsieur Jean-Josef Pittet déclare solennellement : « Je le promets »

Le président le remercie et l'informe que sa qualité de membre du Conseil sera communiquée à la préfecture du district.

Le président ouvre l'ordre du jour et fait procéder au point 1, soit à l'appel.

Le président excuse :

- Jose Pittet
- Thierry Pittet
- Cyril Pittet
- Francois Dutoit
- Julien Glauser
- Francois Bovat

Le quorum étant atteint, l'assemblée ayant été convoquée dans le respect de l'article 48 du règlement du conseil communal, le président déclare la séance ouverte.

Point 2 de l'ordre du jour : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal du 6 juin 2011.

Le président rappelle que la lecture du procès-verbal est faite uniquement si l'assemblée le demande.

La parole est donnée à Mme le Syndic qui formule les remarques suivantes:

Le paragraphe

- Concernant le plan de législature (qui n'est pas obligatoire au niveau communal), la municipalité de Villars-le-Terroir n'en a pas, mais le plafond d'endettement fixe à 5'000'000 CHF n'a pas permis de grands projets pour la dernière législature

Est corrigé comme suit :

- Concernant le plan de législature (qui n'est pas obligatoire au niveau communal), la municipalité de Villars-le-Terroir n'en a pas, mais le plafond d'endettement fixe à 5'950'000 CHF n'a pas permis de grands projets pour la dernière législature

Le paragraphe

Concernant la police il y a un nouveau projet d'organisation prévu pour 1^{er} janvier 2012, pour l'ensemble du gros de Vaud.

Est corrigé comme suit :

Concernant la police il y a un nouveau projet d'organisation prévu pour 1^{er} janvier 2012, pour l'ensemble du canton de Vaud.

Point 10 « Communications de la Municipalité », le paragraphe

Elle revient ensuite sur quelques événements marquants de la législature :
Le départ de la municipalité de Monsieur Pierre-Alain Dutoit, de Monsieur Olivier Chevalley pour raisons médicales et de Monsieur Pierre Cardinaux pour raisons médicales et pour assurer le suivi de son exploitation.

Est corrigé comme suit :

Elle revient ensuite sur quelques événements marquants de la législature :
Le départ de la municipalité de Monsieur Pierre-Alain Dutoit, le décès de Monsieur Olivier Chevalley et le départ de Monsieur Pierre Cardinaux pour raisons médicales et pour assurer le suivi de son exploitation.

Fin du point 10 « Communications de la Municipalité », le paragraphe

Martial Bujard informe qu'il y aura un nouvel horaire des cars CFF avant 14 juin.

Est corrigé comme suit :

Martial Bujard informe qu'il y aura un nouvel horaire des cars Postaux avant mi-décembre 2011

Le président rappelle aux membres du Conseil qu'il est souhaitable qu'ils se lèvent et rappellent leurs noms lorsqu'ils prennent la parole.

Le président demande s'il y a d'autres remarques concernant le PV du conseil du 6 juin 2011.

Anny-Claude Duployer formule une remarque sur le PV 3^{ème} paragraphe

En préambule, Monsieur le Président excuse Monsieur Pierre CARDINAUX, Municipal, ainsi que quatre conseillers communaux (Christian Allaz, Stéphanie Dutoit Colet, Michel Jaccotet et Thierry Pittet).

Est corrigé comme suit

En préambule, Monsieur le Président excuse Monsieur Pierre CARDINAUX démissionnaire, ainsi que quatre conseillers communaux (Christian Allaz, Stéphanie Dutoit Colet, Michel Jaccotet et Thierry Pittet).

Plus de questions, point clos.

Point 3 de l'ordre du jour : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal de la séance d'installation des Autorités de Villars-le-Terroir du 21 juin 2011.

Le président demande si un conseiller ou une conseillère demande la parole, ce qui n'est pas le cas.

Le Président remercie le secrétaire pour ces deux PV. Point clos

Point 4 Préavis n° 08/2011 Concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2012

Le président demande au rapporteur de la commission des finances de donner lecture de son rapport.

Le rapporteur souligne que Madame Maria Rey était excusée pour les deux séances de la commission.

Le président remercie la commission et son rapporteur et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole est donnée à Madame le Syndic :

Elle remercie également le rapporteur Gilles Cherbuin et la commission des Finances pour son travail et confirme que l'état de Vaud va diminuer son taux d'imposition et que le Grand Conseil a validé cette diminution de deux points d'impôts cantonaux et de les basculer dans les impôts communaux. Le taux cantonal est donc ramené de 157.5 % à 155.5 % mais vu les bons résultats financiers du Canton une diminution supplémentaire d'un pourcent a été acceptée, ce qui fixe le taux cantonal à 154.5 %.

Madame le Syndic invite le conseil à accepter ce taux d'imposition. Elle souligne encore qu'il s'agit d'une opération blanche pour le contribuable, si ce n'est la diminution d'un point due aux bons résultats financiers du canton, notamment aux 500 millions provenant de la RPT (Péréquation financière fédérale).

Le président remercie Madame le Syndic et demande s'il y a d'autres personnes qui demandent la parole.

Monsieur XXX fait remarquer de l'impôt sur les chiens est de 100 CHF et demande combien de chien sont enregistrés à la Commune de Villars-le-Terroir.

La parole est donnée à Madame la boursière qui indique que 44 chiens sont inscrits auprès de la commune.

Madame le Syndic précise qu'au niveau cantonal, à un taux d'imposition égal de 100 CHF par animal, l'impôt sur les chiens rapporte environ 4'000'000 CHF, ce qui fait que proportionnellement Villars-le-Terroir est dans la moyenne cantonale.

Monsieur Pascal Mettraux met en doute le nombre de chiens déclarés dans la Commune et illustre ses propos par ses observations personnelles effectuées sur la rue de la Pidi et du chemin de Vernensy qui comptent déjà trente chiens et qu'il estime à cent, au minimum, le nombre de chiens à Villars-le-Terroir. Il souligne également que les personnes qui ont droit aux prestations complémentaires au niveau cantonal sont dispensées de l'impôt, ce qui est confirmé par Madame la Boursière, qui précise que cette exonération ne s'applique qu'au niveau cantonal et que l'impôt communal ne souffre aucune exception.

Monsieur Mettraux suggère de faire quelque chose et envisage peut-être de faire faire un recensement par les employés communaux, car il y a manifestement des abus.

Monsieur le Président concède que cette question pourrait être mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance, sous la rubrique « Divers et propositions individuelles ».

Monsieur David Henrioux pose une question concernant la bascule d'impôts et demande si la somme de 55'000 CHF aurait pu être couverte sans augmenter le nombre de points et pourquoi ce montant n'est que partiellement couvert par la bascule.

La parole est donnée à Madame le syndic qui explique que :
« Cette bascule d'impôts a fait l'objet de longues négociations avec l'union des communes vaudoises pour la répartition entre le canton et les communes des couts de la police cantonale. Chaque commune va contribuer aux charges de la police cantonale. Ces charges cantonales ont été ventilées par commune selon un system de péréquation. Pour la commune de Villars-le-Terroir, les deux points de bascule ne couvrent pas la somme qui est à notre charge tandis que pour d'autres communes c'est le contraire; les deux points de bascule vont leur rapporter davantage que ce que va leur couter leur participation à la police cantonale.

On a deux points qui ne couvrent pas les charges; est-ce qu'on rajoute un point d'impôts pour couvrir ces charges ou est-ce que le budget va prendre en charge

le cout de l'année prochaine ? Et en plus, nous avons fait au niveau du Grand Conseil dans cette loi sur la nouvelle organisation de la police vaudoise des projections toutes choses étant par ailleurs égales. Mais si tout d'un coup, on se trouve dans une situation de hooliganisme autour d'un match de football ou autour d'un match de hockey qui se déroulera à la patinoire de Malley ou tout d'un coup il faut un déploiement de policiers ou il faut aller chercher des policiers dans les cantons voisins, et bien notre facture ne se montera pas à 55'000 CHF mais à 72'000 CHF ou au contraire si les projections que nous avons faites s'avèrent trop ambitieuses et bien la facture de 55'000 CHF sera peut-être rapportée aux deux points d'impôts 36'000 CHF. Là, on se trouve dans une grande incertitude. »

Monsieur David Henrioux demande s'il n'était pas possible de prendre les 55'000 CHF dans le budget sans augmentation de deux points.

Madame le Syndic réexplique le principe de la bascule de points d'impôts entre commune et canton et souligne qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôt, seulement une augmentation des charges pour la commune due à la péréquation.

La parole n'est plus demandée et le président clos la discussion et passe au vote.

Le préavis n° 08/2011 concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2012 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Point 5 : Préavis n° 07/2011 concernant le budget 2012

Le président demande au rapporteur, Monsieur Gilles Cherbuin de donner lecture du rapport de la commission des finances.

Le rapporteur souligne que Madame Maria Rey était excusée pour les trois séances de la commission.

Le président remercie la commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole est donnée à Madame le Syndic :

« Quelques précisions par rapport à ce budget, avec en préambule des remerciements à la commission des finances pour son travail sur ce budget.

Traitements Syndic et Municipaux, poste 102/300.00 correspond aux vœux de la commission qui avait rapporté sur l'adaptation des rétributions de l'exécutif tel que vous l'aviez souhaité Monsieur Bujard, rapporteur et tel que le conseil communal l'avait ratifié.

S'agissant de l'impôt sur le revenu, nous espérons qu'avec les nouveaux habitants qui viennent s'installer à Villars-le-Terroir nous attendrons le montant inscrit au budget.

Droits de mutations, modification de la répartition de ces droits de mutation. Avant les communes étaient entièrement bénéficiaires de ces droits de mutation. En 2012, 2011 déjà dans les comptes, les droits de mutation seront répartis 50%/50% entre la commune et le canton, ce qui donnera un peu moins de revenus à la commune. Mais sur 2012 la commune encaissera encore des charges foncières sur les terrains à bâtir valorisés par le plan général d'affectation 2007

S'agissant de la facture sociale, une diminution de notre participation ne correspond pas à une diminution de la facture sociale, plus de 1'000'000'000 CHF, répartie 50/50 entre les communes et le canton, mais le conseil de la précédente législature avait accepté une bascule de 6 points d'impôts communaux à l'impôt cantonal, ce qui conservait la même pression fiscale. Pour le contribuable.

Enfin, trois amendements que le conseil doit ratifier, puisque les montants ont été portés à la connaissance de la Municipalité après la clôture du budget:

- Facture sociale et sa répartition
- Montant à payer au groupement scolaire
- Fond péréquation des collectivités publiques

Concernant le fond de péréquation des collectivités publiques, il était escompté une diminution de charges de 1'000 CHF, mais il s'avère que nous aurons des charges supplémentaires de 10'800 CHF, soit une différence totale de 11'800 CHF, ce qui nous amène à un excédent de dépenses de 119'270 CHF pour 2012, soit 4.21% des recettes escomptées.

La Municipalité partage les conclusions de la commission des finances, à savoir recommande de ne pas modifier le taux d'imposition pour 2012 et de compter sur les impôts conjoncturels à savoir les recettes de droits de mutation et les recettes des charges foncières, mais un budget de fonctionnement ne doit pas s'établir sur des impôts conjoncturels. Un budget de fonctionnement doit s'établir structurels, c'est la grosse faute qu'avait fait le Grand Conseil 88-90 qui avait accepté une baisse d'impôts sur des bases conjoncturelles et qui nous a conduit à 17 ans de déficit chronique pour le budget de l'Etat de Vaud.

La Municipalité souscrit à ne pas augmenter le taux d'imposition pour 2012, d'ailleurs l'arrêté d'imposition vous venez de le ratifier. Mais, j'ai l'habitude d'employer l'adjectif fragile; la situation est toujours fragile en matière d'impôt, en matière de budget. L'équilibre reste fragile, les impôts tels que nous les escomptons restent fragiles, la situation économique est fragile. Nous avons vu une première éclaboussure lorsque Novartis annonce des suppressions

d'emplois alors que cette même entreprise annonce des milliards de bénéfice. Ça vous donne la situation de fragilité dans laquelle se trouve le Canton, dans laquelle se trouve la Commune. La Commune accueille de nouveaux citoyens, de nouveaux contribuables mais faut pas rêver, beaucoup viennent s'établir à Villars-le-Terroir pour l'attractivité de son taux d'imposition, mais si tout d'un coup le taux d'imposition devait flamber, ce sont des contribuables qui sont vite partis. Les générations plus jeunes n'ont pas tout à fait la même sensibilité par rapport à l'investissement, à l'intégration dans une communauté, à s'établir définitivement à un endroit. On voit déjà des nouvelles constructions qui ont changé de propriétaire après quelques années. Nous devons stabiliser, nous devons consolider, nous devons conduire ce budget 2012 avec toute l'attention requise et je vous invite à suivre la commission des Finance et voter les amendements qui vous sont proposés et à accepter de ne pas augmenter le taux d'imposition.»

Le président remercie Madame le Syndic et informe que la discussion sur cet objet est toujours ouverte.

Monsieur xxx demande si les droits de mutation pour le quartier derrière chez lui sont sur 2012.

Madame le syndic et Madame la boursière confirment que les charges foncières et les droits de mutations ont été payés en 2011.

La parole n'est plus demandée et le président clos la discussion et passe au vote. Il propose de procéder d'abord au vote des amendements dont le détail a été distribué et ensuite de voter sur le budget 2012 amendé.

Amendement numéro 1:

Unité budgétaire 220: Finance, rubrique budgétaire 452.00 Remboursement des collectivités publiques, fond de péréquation, d'un montant 357'403 CHF, résultant en une augmentation de charges de 11'080 CHF.

L'amendement numéro 1 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Amendement numéro 2:

Unité budgétaire 510 : Enseignement primaire, rubrique budgétaire 352.01 participation versée au groupement, d'un montant de 133'000 CHF résultant en une augmentation des charges de 28'000 CHF.

L'amendement numéro 2 est accepté à l'unanimité.

Amendement numéro 3:

Unité budgétaire 720 Sécurité sociale, rubrique budgétaire 351.00 Prestations complémentaires AVS/AI, aide sociale, protection de la jeunesse, d'un montant de 295'000 CHF, résultant en une augmentation des charges de 32'000 CHF.

L'amendement numéro 3 est accepté à l'unanimité.

Le budget 2012 tel qu'amendé se solde par un excédent de charges de 119'270 CHF.

Le budget 2012 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Le président remercie le conseil et Madame la boursière Marie-Blanche Pittet pour son travail, ainsi qu'à la commission des finances et son rapporteur.

Point 6: Préavis n° 09/2011 concernant la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016

Le président demande au rapporteur, Monsieur Gilles Cherbuin de donner lecture du rapport de la commission des finances.

Le président remercie la commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole est donnée à Madame le Syndic :

« Je remercie la commission des finances et son rapporteur Monsieur Gilles Cherbuin et tout particulièrement pour le paragraphe 2 de son rapport qui rappelle qu'il ne s'agit pas d'un chèque en blanc du Conseil à la Municipalité. Chaque investissement, montant, emprunt doit être approuvé par le Conseil Communal; il s'agit d'une mesure de simplification administrative lors d'emprunts visant à éviter l'envoi de multiples documents à l'Etat de Vaud qui ratifiait les emprunts via les préfectures. Les communes ne sont pas souveraines sur leur territoire mais que leurs finances sont visualisées par le Canton et ce plafond d'endettement fait en début de législature évite qu'on envoie tous ces documents lors de chaque emprunt au Canton via la préfecture. Cette démarche est seulement établie pour la deuxième fois, c'est la seconde législature. Encore un mot sur le cautionnement de 116'684.79 CHF, la Commune avait cautionné l'entreprise Cosvegaz pour la distribution du et que chaque année elle rembourse la caution et qu'en 2011 elle remboursera 35'725.66 CHF, en 2012, 35'725.66 CHF et en 2013 le solde de la caution 45'234.51 CHF. Je vous invite à accepter ce plafond d'endettement tel qu'il vous a été décrit. »

Le président rappelle que la discussion sur cet objet est toujours ouverte.

Question de Monsieur xxx par rapport au budget 2011 sur la rubrique « Réfection de la Grande Salle », pour un montant de 400'000 CHF et puis la Grange-à-Janin ; est-ce que ces travaux seront effectués en 2011 ?

La parole est donnée à Madame le Syndic.

«Non, on n'est pas arrivés à faire cette réalisation cette année, mais c'est clair que l'enveloppe de la Grand Salle, on doit la retoucher, c'est de l'isolation

extérieure que l'on doit refaire, et ce n'est pas seulement un coup de peinture sur la façade.

Et puis la Grange-à-Janin, le Canton, suite à la validation du plan général d'affectation et de l'extension de la zone village à l'Est de la route cantonale, le Canton va nous remettre un tronçon de route qui va devenir communal et on devra prendre des mesures pour ramener la vitesse à 60 kilomètres/heure, voire 50 kilomètres/heure dans ce secteur. Ce sont ces travaux-là qui sont prévus, mais on n'arrivera pas à les faire en 2011. »

Et dans le budget 2014-15-16, le chemin de la Bochère n'est pas prévu ?

Madame le Syndic reprend la parole et explique :

« On pourra voir en vue de l'état de nos finances, pour une réfection du chemin de la Bocheire. Et surtout quand on aura eu les chantiers de 14 villas qui se trouvent dans ce secteur, je pense que le chemin nécessitera une intervention, mais on ne souhaitait pas faire cette intervention avant que les travaux aient eu lieu. »

Le président remercie Madame le Syndic et informe que la discussion sur cet objet est toujours ouverte.

Monsieur David Henrioux demande :

« Dans la marge d'autofinancement, à partir de 2014, elle augmente énormément, environ 60'000 CHF entre 2013 et 2014, est-ce que je peux avoir une explication ? »

La parole est donnée à Gilles Cherbuin qui explique que cela est dû au fait qu'il n'y a plus de gros investissements à partir de cette date.

Madame la Boursière informe que la dedans il y a les intérêts et que si on emprunte plus, on paiera plus, ce qui n'est pas exactement le sens de la question de Monsieur Henrioux.

Gilles Cherbuin reprend la parole et précise que la marge d'autofinancement est plus élevée donc c'est la capacité de la Commune à rembourser les crédits qui est plus élevée et c'est uniquement parce que les investissements et les budgets sont plus faibles.

Madame le Syndic indique que cela est également dû au fait que la Commune rembourse une part de la dette.

La parole n'est plus demandée et le président clos la discussion et passe au vote.

Le préavis n° 09/2011 concernant la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016 est accepté à l'unanimité.

Point 7: Préavis n° 10/2011 Concernant l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Le président demande au rapporteur, Monsieur Gilles Cherbuin de donner lecture du rapport de la commission des finances.

Le président remercie la commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion sur cet objet.

Monsieur David Henrioux souhaiterait avoir des exemples de telles dépenses et des cas de figure où ce montant pourrait être engagé.

La parole est donnée à Madame le Syndic qui indique que, de son expérience, ce budget n'a jamais été utilisé. Il pourrait être engagé lors de l'acquisition d'un objet immobilier où, pour s'en garantir l'achat, des arrhes à hauteur de 30'000 CHF devant être versées.

La parole n'est plus demandée et le président clos la discussion et passe au vote.

Le préavis n° 10/2011 concernant l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles est accepté à l'unanimité.

Point 8: Préavis n° 11/2011 concernant l'autorisation de plaider

Le président demande au rapporteur, Monsieur Gilles Cherbuin de donner lecture du rapport de la commission des finances.

Le président remercie la commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion sur cet objet.

Monsieur Jean-Josef Pittet demande s'il y a moyen de se prémunir contre ce genre de cas, par exemple via une assurance.

La parole est donnée à Madame le Syndic qui remercie l'assemblée, le rapporteur et la commission des finances et qui confirme qu'il n'y a pas de protection juridique pour les personnes morales et recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est plus demandée et le président clos la discussion et passe au vote.

Le préavis n° 11/2011 concernant l'autorisation de plaider est accepté à l'unanimité.

Point 9: Préavis n° 12/2011 Concernant la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales

Le président demande au rapporteur, Monsieur Gilles Cherbuin de donner lecture du rapport de la commission des finances.

Le président remercie la commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion sur cet objet.

Madame Nicole Buchwalder demande de plus amples explications sur ce point.

Madame le Syndic remercie la commission et son rapporteur et déclare :
« La Commune n'est membre d'aucune société commerciale, mais par contre elle est membre d'associations intercommunales. Il faut que la Municipalité puisse intégrer ou souscrire une participation dans une association intercommunale, mais qui est toujours validée par le Conseil Communal après. La dernière en date étant le SDIS régional d'Echallens où nous avons entrepris la démarche et engagé la Municipalité et c'est par la validation et l'acceptation de ce préavis que nous pouvons aller de l'avant dans la constitution de ces associations qui est après validé pour votre autorité.

Nous n'avons pas de participation dans une fondation, ni de sociétés commerciales.

Concernant les participations dans les sociétés commerciales, nous avons des parts sociales de Beaulieu qui dataient des années 30, qui ont été finalement été rachetées aux communes par la Fondation de Beaulieu.

Nous avons également des actions de la Romande Energie qui leur ont été revendues et dont les recettes vont nous permettre de financer, tout du moins partiellement, notre place sise à côté de l'Eglise. »

La parole n'est plus demandée et le président clos la discussion et passe au vote.

Le préavis n° 12/2011 concernant la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales est accepté à l'unanimité.

Point 10: Préavis n° 13/2011 concernant l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières.

Le président demande au rapporteur, Monsieur Gilles Cherbuin de donner lecture du rapport de la commission des finances.

Le président remercie la commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion sur cet objet.

Madame le Syndic remercie le rapporteur et la commission et rappelle que ce sont des préavis routiniers de début de législature qui répondent à des exigences légales et remercier le conseil pour la confiance accordée à la Municipalité. Elle invite également le Conseil à approuver le préavis.

La parole n'est plus demandée et le président clos la discussion et passe au vote.

Le préavis n° 13/2011 concernant l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières est accepté à l'unanimité.

Point 11: Communications de la Municipalité

Madame le Syndic communique la réponse de la Municipalité concernant la demande de marquage d'un passage piéton à la rue de l'Ancien-Collège et donne lecture de la réponse du Service des Routes :

« Concernant l'implantation d'un double passage pour piétons consécutivement à la création d'une aide à la traversée à la rue de l'Ancien-Collège, courrier reçu le 27 courant.

Afin que l'attention du conducteur augmente à l'approche d'un passage pour piétons, il doit il y avoir une réelle probabilité de rencontrer des piétons, en particulier, les conducteurs familiers des lieux ne doivent pas avoir l'impression que les-dit passages ne sont jamais utilisés. Ces passages constituent un avertissement pour le conducteur. Si la situation signalée ne se produit que rarement cet avertissement perd alors toute sa crédibilité.

Selon la norme, la fréquentation d'un tel aménagement devrait être au minimum de 50 personnes à l'heure aux heures pendulaires et dans le cas d'enfants ce nombre peut être ramené à 30 enfants à l'heure aux heures pendulaires.

Hors, après un comptage effectué le 9 septembre dernier entre 7 heures et 8 heures du matin, il s'est avéré que la fréquentation actuelle de cette traversée est nulle puisque aucune personne ne l'a utilisée. Ce manque de fréquentation s'explique par le fait que la traversée ne se situe pas sur le cheminement des enfants se déplaçant dans le quartier.

Lors de ce même comptage, 70 véhicules à l'heure ont été dénombrés. En outre, pour que le passage pour piétons puisse remplir son rôle et que les conducteurs puissent adapter leur vitesse et laisser la priorité aux piétons, il est indispensable de s'assurer que la distance de visibilité est suffisante et qu'aucun obstacle ne figure dans le champ de vision des usagers.

Lors de cette vérification, les vitesses pratiquées à l'approche de la traversée sont prises en compte. Dans votre cas la visibilité sur la zone d'attente venant de la rue d'Orbe est limitée à 44 mètres, ce qui est a priori insuffisant puisqu'on considère qu'à 50 kilomètres à l'heure, la distance de visibilité doit être au minimum de 55 mètres.

Au vu de ce qui précède, les quelques piétons désirant traverser à cet endroit n'auront aucune peine à trouver un créneau suffisant pour traverser en toute

sécurité. Dès lors il n'est pas justifié de leur donner la priorité. Cela pourrait même être préjudiciable à leur sécurité si d'aventure, ils s'engageaient sans tenir compte de la circulation.

Par conséquent, en application des articles 101, alinéa 2 et 107 OSR (Organisation sur la Sécurité Routière), nous n'approuvons pas la mise en place d'un passage piéton à cet endroit. Il va sans dire que si la situation devait évoluer, nous pourrions reconsidérer notre décision.

La Municipalité a pris acte de cette réponse, pas avec une grande satisfaction, mais avec un œil attentif de ce qui se passe ailleurs nous sommes arrivés à la conclusion que nous allions dessiner sur le trottoir quelques formes de pas pour inciter les enfants à rejoindre cet endroit pour traverser et quelques pas également sur ce qu'ils ont appelé une aide à la traversée quelques pas aussi et quelques pas qui vont converger aussi devant la Raifaisen pour inviter les enfants lors de leurs déplacements à choisir ce cheminement plutôt qu'un autre cheminement.

Voilà la réponse que beaucoup attendaient, puisque j'ai été souvent interpellée pour savoir pourquoi on n'avait pas encore mis de peinture jaune à cet endroit et bien je pensais qu'il était important que votre conseil soit informé sur cette décision du Service des Routes en application de l'Organisation sur la Sécurité Routière. »

Florin Zehnder demande si la décision du Service des Routes s'appuie sur des bases légales ou s'il s'agit de décisions de fonctionnaires vaudois. Lui-même ayant effectué de nombreuses recherches, y compris en téléphonant directement au Canton, il n'a pas été en mesure de trouver des textes avec notamment les références chiffrées concernant le nombre de piétons par heure. Il rappelle qu'en 1996 et en 1999 des débats avaient eu lieu, que les problèmes avaient été identifiés et qu'une charte avait même été conclue avec le Canton. Il estime que les droits des habitants des communes sont bafoués et cherche le moyen de persévérer.

Madame le Syndic rappelle que les ordonnances ne sont pas votées par les législatifs, elles sont émises par les exécutifs et que visiblement il s'agit d'une ordonnance. Elle rappelle également qu'une charte n'a pas de base légale. Il semblerait néanmoins que le passage piéton, ne semble pas apporter une amélioration de la sécurité. Elle rappelle également l'anecdote des petits personnages en bois que certaines communes avaient disposés pour sensibiliser les automobilistes et qui s'étaient avérés une source d'accidents graves et qui avaient dû être retirés. Madame le Syndic souligne qu'elle rentre d'Allemagne et que là-bas, le nombre de villages qui ont limité la vitesse à 30 kilomètres par heure est beaucoup plus important. La Suisse-Allemande a aussi également beaucoup plus de quartiers limités à 30 kilomètres par heure, ce qui réglerait le problème, car à 30 kilomètres par heure, on ne met plus de passages piétons, on traverse n'importe où. En attendant, la Commune n'a pas le droit de placer un passage piéton à cet endroit.

Monsieur Zehnder insiste et Madame le Syndic explique que si la Municipalité passait outre la décision du Service des Routes, la responsabilité de la Commune serait engagée en cas d'accident et que la Commune devrait en supporter les conséquences.

Monsieur Jean-François Pittet donne quelques explications supplémentaires et confirme qu'il a assisté au comptage. Il souligne qu'on n'a pas de marge de manœuvre.

Monsieur Zehnder cite quelques textes au niveau fédéral qui pourraient selon lui s'appliquer et regrette le manque de capacité décisionnelle de la Commune. Monsieur Jean-Josef Pittet comprend l'inquiétude de certains, mais rappelle la configuration des lieux et souligne que les enfants traversent vers chez Dupuis ou vers la fontaine.

Madame le Syndic rapporte également ses observations personnelles confirmant qu'on ne peut pas prévoir le parcours des enfants et doute même de l'utilité de peindre des empreintes de pas au sol.

Monsieur le Président suggère de reconsidérer le placement en zone 30 du village.

Monsieur Herminjard doute qu'il s'agisse d'une bonne idée de vouloir canaliser les enfants.

Monsieur Pascal Mettraux souligne également que les enfants empruntent 5 ou 6 itinéraires différents.

Madame Nicole Buchwalder rappelle que tout le monde a été enfant et que cet endroit implique de traverser deux routes et que c'est probablement pour cela que les enfants traversent avant ou après.

Madame le Syndic déclare que la Municipalité a été surprise par la décision de l'Office des Routes mais que les fonctionnaires cantonaux ont une visibilité plus globale et ne sont pas obnubilés par tel ou tel carrefour. Elle rappelle que durant les 55 ans où elle a habité le village et qu'il n'y a jamais eu d'accident. Elle raconte aussi qu'elle a enseigné dix ans dans l'ancien collège et que malgré une vitesse généralement plus élevée, aucun accident n'a eu lieu.

Monsieur Gérard Briquet demande quelles sont les mesures à prendre pour passer le village en zone 30.

Madame le Syndic explique que la Commune n'a pas les compétences nécessaires pour prendre cette décision, mais que le nouveau Municipal des Routes allait se saisir du dossier.

Monsieur Pascal Mettraux rappelle qu'il y avait eu une présentation il y a quelques années et que pour que le village soit placé en zone 30 kilomètres/heure, il faut que 80 ou 90 pourcents des usagers respectent cette vitesse sinon des mesures de limitation de la vitesse tels que gendarmes-couchés, pots de fleurs doivent être mis en œuvre, ce qui est selon lui n'est pas

une bonne chose et peut même être dangereux dans certains cas. De plus les routes traversantes ne peuvent pas être limitées.

Le Président constate que c'est un sujet chaud et qu'il devra être traité par le Municipal des routes.

Monsieur Pascal Mettraux suggère les maitresses d'école pourraient effectuer occasionnellement ou deux fois par an faire le tour avec les enfants pour leur montrer où traverser. Monsieur le Président estime que c'est le travail de chaque parent.

Madame le Syndic rappelle que la soirée de présentation du projet d'aménagement de la place sise à côté de l'Eglise aura lieu le 15 novembre et remercie la Boursière pour son immense travail sur ce budget et tous ces objets qui nous donnent du travail en début de législature et remercie l'assemblée pour la confiance accordée par le Conseil à la Municipalité et souhaite de très belles fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2012.

Monsieur Werner Gardaz demande si l'assemblée peut avoir des informations supplémentaires concernant les éoliennes.

Madame le Syndic confirme dans le Villars-Info on avait une description des tractations entre la Commune et Alpiq et Romande Energie.

La Commune s'est engagée avec ces deux entreprises pour que ces entreprises procèdent à quelques études et présentent au Canton, parce qu'il y a une date butoir au 15 novembre, pour présenter des projets de faisabilité éventuelle de la pose d'éoliennes dans le Canton.

Sur le territoire de Villars-le-Terroir, les terrains qui ont été investigués et qui seraient peut-être favorables à une production d'électricité, c'est des terrains qui sont situés entre Villars-le-Terroir et Vuarrens sur le plat des Biolles pour ceux qui connaissent.

Lorsque le projet sera plus avancé, la faisabilité aura été certifiée, il y aura également une séance d'information ou ces gens d'Alpiq et de Romande Energie viendront présenter ce projet avec toutes les précautions et sécurités qui sont prises autour du développement de ces parc éoliens dans le Canton de Vaud.

Il y en a plusieurs qui sont déjà plus avancés que celui de Villars-le-Terroir, qui en est au tout début de la procédure d'élaboration. Il y en a sur les hauts de Villars-Tiercelin, au nord de Lausanne vers le Chalet-à-Gobet, il y a quelque chose du côté d'Essertines ; là les projets ont un peu plus d'avance que le projet de Villars-le-Terroir.

Ils étaient dans le premier train de projets de parcs éoliens déjà validés par le Canton pour poursuivre l'étude de faisabilité.

Nous venons d'amorcer cette étude de faisabilité avec cette collaboration avec ces deux entreprises; on va voir déjà si ça souffle assez fort sur ce plateau.

Le Président remercie Madame le Syndic et passe la parole à Monsieur Alain Herminjard.

« On avait déjà fait il y a quelques années un exercice pompiers avec dégagement de fumée dans ce bâtiment, il s'en était suivi que les maitresses avaient mis un certain temps à réagir et j'avais demandé à ce que l'on installe des détecteurs de fumées. Il m'avait été répondu que le service de Madame Lyon allait conduire une analyse de tous les bâtiments scolaires. Qu'en est-il de ce projet ? »

La parole est donnée à Madame le Syndic :

« Je me propose de relayer cette question sous la forme d'une interpellation au Grand Conseil ; qu'en est-il des détecteurs de fumées dans tous les établissements scolaires du Canton ? Il n'y a pas de raisons que nous fassions quelque chose de particulier ici à Villars-le-Terroir quand c'est tous les établissements scolaires qui sont concernés.

Le département de la Santé et de l'Action Sociale vient de terminer cette étude de sécurisation des établissements médico-sociaux et nous venons de finir de faire les derniers investissements pour installer ces détecteurs de fumées et pour présider la fondation du centre social et curatif de St-Barthelemy, nos bâtiments qui n'ont pas dix ans, nous n'avions pas eu besoin à l'époque de poser ces équipements et nous avons dû refaire des investissements pour poser ces détecteurs de fumées. On va dire que la collaboration entre ECA et le département Santé et Action Sociale a eu lieu puisqu'ils ont fait cette exigence auprès de tous les établissements médico-sociaux.

Quid des écoles ? Parce que je ne crois pas qu'il y ait des collèges qui soient munis de ces détecteurs de fumées et tout cas le nôtre ne l'est pas. Je fais quelques heures au collège de Montoie à Lausanne, je suis allée au collège de Floréal, Lausanne il n'y en a pas non plus, à Isabelle de Montolieu, il n'y en a pas non plus. »

Monsieur Alain Herminjard reprend la parole et réitère ses conclusions sur le temps d'évacuation lors de l'exercice : « Les maitresses ont mis vingt minutes avant de voir la fumée et une heure pour évacuer 60 élèves ».

Le débat s'anime et des propositions d'acheter des équipements bon-marché dans des grandes surfaces sont lancées et Madame le Syndic souligne que nous n'avons pas le droit de mettre des équipements qui ne sont pas homologués.

Monsieur le Président propose de suivre l'intention de Madame le Syndic de transformer ceci en interpellation auprès du Grand Conseil et d'attendre le résultat.

Madame Nicole Buchwalder demande s'il y a des nouvelles du Lidl qui devait se construire sur le terrain de la Commune.

Madame le Syndic nous informe que la Municipalité a rendez-vous au Service du Développement Territorial en novembre justement s'agissant de la suite du projet Lidl qui devait s'implanter entre le Motel et la station, pour l'instant on est encore dans cette procédure de réflexion.

Le Président clôt le point 11 et passe au point 12: divers et propositions individuelles.

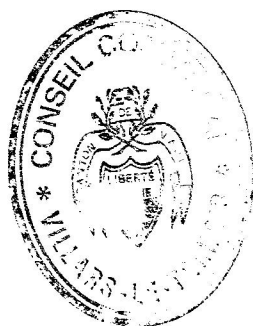
Bien que le bureau du Conseil n'ait pas reçu de propositions ou de demandes écrites, le Président demande s'il y a quelqu'un qui veut prendre la parole, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Président clôt le point 12 et remercie les membres du Conseil Communal, le rapporteur et les membres de la commission des finances, le bureau du Conseil pour ses efforts particuliers lors du dernier dépouillement des élections fédérales, le Secrétaire du Conseil, Madame le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la Boursière et clôt la séance du Conseil et présente ses meilleurs vœux de santé et de souhaiter d'excellents fêtes de fin d'année.

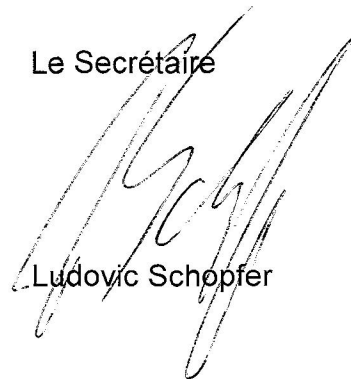
Le Président



Theodor Mamaïs



Le Secrétaire



Ludovic Schopfer